



## BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DES DEUX MORIN DU 19/01/2015

Le lundi dix neuf janvier deux mille quinze à neuf heures trente, le bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réuni à la maison des services publics de la Ferté Gaucher, sous la présidence de Monsieur Roger REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 12/01/2014

Nombre de Délégués : En exercice : 13 – Présents : 10

	Nom	Structure	Présents	Excusés
Collège des élus	<b>M. REVOILE Roger</b>	Président du SAGE des Deux Morin - Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin	x	
	<b>Mme RAVET Anne Marie</b>	Vice Présidente du SAGE - Syndicat Intercommunal d'études et de travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand Morin	x	
	<b>M. DHORBAIT Guy</b>	Vice Président du SAGE – Maire de Boissy le Chatel	x	
	<b>M. CADET Jean-Pierre</b>	Adjoint au maire de Sézanne	x	
	<b>M. DEVESTELE Philippe</b>	Maire de Montdauphin		x
	<b>M. HANNETON Alain</b>	Maire d'Augers en Brie		x
	<b>M. MOROY Alain</b>	Maire de Marchais en Brie	x	
Collège des usagers	<b>M. AVANZINI Serge</b>	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine et Marne	x	
	<b>M. POT Jacques</b>	Association des amis des moulins d'Ile de France	x	
	<b>Mme RIBEYRE Anne</b>	Marne Nature Environnement	x	
Collège de l'Etat	<b>Mme PROUVE Lydia</b>	Agence de l'Eau Seine-Normandie		x
	<b>Mme VIDEAU Hélène</b>	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France	x	
	<b>M. GUISEFFI Angelo</b>	Mission interservices de l'eau de Seine et Marne	x	

Ordre du jour :

- Rapport d'activités 2014 et programme d'action 2015
- Budget prévisionnel 2015
- Morin'eau
- Avis sur le SDAGE du bassin Seine Normandie
- Questions diverses

### 1/ Rapport d'activités 2014 et programme d'action 2015

Le rapport d'activités a été envoyé préalablement à cette réunion aux membres du bureau de la CLE.

L'année 2014 a été marquante car après 6 années d'élaboration, 80 réunions et une centaine d'acteurs impliqués le projet de SAGE a été validé par la CLE le 13 janvier dernier.

Parallèlement et complémentirement à l'écriture des documents du SAGE, une étude portant sur la prélocalisation des zones humides et la définition des secteurs humides à enjeux et prioritaires a été menée.

La consultation des assemblées sur le projet de SAGE s'est déroulée du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> août et le projet a reçu 86% d'avis favorables. Les réunions d'information sur le projet de SAGE ont réuni environ 200 élus du territoire. Les remarques issues de la consultation ont été présentées au bureau de la CLE.

Les travaux de la CLE ont été ralentis en 2014 et notamment le projet relatif à la création d'une structure porteuse, du fait d'un retard de parution de l'arrêté de composition de la CLE suite aux élections municipales et communautaires de mars 2014. Sans instance délibérative et sans bureau de la CLE, les actions politiques n'ont pu être menées.

**Le rapport d'activité 2014 est validé par le bureau** et sera présenté lors de la prochaine CLE.

Le programme d'action prévisionnel 2015 a également été présenté. L'année 2015 sera marquée par 2 axes majeurs :

- La consultation du public se poursuivra par la mise en place de l'enquête publique sur le projet de SAGE et par l'approbation finale du projet par la CLE. L'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE devrait être publié fin d'année 2015.
- La création d'une nouvelle structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE.

**Le programme d'actions 2015 est validé par les membres du bureau** et sera présenté lors de la prochaine CLE.

## **2/ Budget prévisionnel 2015**

Le compte administratif 2014 et le budget prévisionnel 2015 ont été envoyés préalablement à cette réunion aux membres du bureau de la CLE.

Le budget prévisionnel 2015 a été présenté. Celui-ci est comparable au budget prévisionnel 2014. Il comprend le fonctionnement courant de la cellule d'animation et le salaire de l'animatrice. Le budget consacré aux études comprend le coût prévisionnel de l'enquête publique (estimation à 100 000 euros). L'embauche d'un stagiaire pendant une durée de 6 mois pour réaliser le guide SAGE et urbanisme a également été budgétée.

Les recettes estimées proviennent des subventions pour le fonctionnement du SAGE (50%), des subventions pour la réalisation de l'enquête publique (80%) et de la cotisation des communes.

Après présentation du budget et explication de l'écriture comptable de celui-ci, **le budget prévisionnel 2015 est validé par les membres du bureau** et sera présenté lors de la prochaine CLE.

## **3/ Morin'eau**

Après présentation des modifications demandées, **le Morin'eau n°6** consacré aux zones humides **a été validé par le bureau de la CLE**. Il sera envoyé à tous les membres de la CLE, communes, communautés de communes, membres de commission thématiques et toute personne s'étant inscrite pour le recevoir. Ce numéro sera également consultable sur le site internet du SAGE.

Les discussions engagées sur la thématique du prochain numéro de Morin'eau ont porté sur les inondations, la démarche zérophyto et les pouvoirs de police de l'eau. Après discussions, **le 7<sup>ème</sup> Morin'eau sera consacré aux pouvoirs de police de l'eau au sens large**.

## **4/ Avis sur le SDAGE du bassin Seine Normandie**

Lors de la consultation des assemblées, la CLE du SAGE de l'Yerres a demandé qu'un avis des CLE de l'Yerres et des Deux Morin soit rédigé conjointement pour des dossiers communs aux deux

territoires. Le projet de PAGD a été modifié en ce sens. Il est donc proposé **de rédiger l'avis sur le SDAGE Seine Normandie conjointement avec la CLE de l'Yerres**. Pour ce faire une réunion sera organisée prochainement avec le bureau de la CLE de l'Yerres et une présentation du SDAGE sera effectuée par la DRIEE Ile de France.

## 5/ Questions diverses

Suite aux différentes remarques des membres du bureau de la CLE sur le dossier Méthahorizon, l'avis qui a été formulé est favorable sous réserve de mener des investigations complémentaires sur les parcelles situées dans une enveloppe de très forte ou forte probabilité de présence de zone humide ou de retirer les dites parcelles du plan d'épandage.

L'analyse de ce dossier a soulevé la question de la légitimité de la CLE a donné un avis sur des points non présents dans le SAGE. Pour les prochains avis il est décidé de **vérifier la conformité du projet avec le règlement du SAGE et sa compatibilité avec le PAGD et de faire une simple alerte sans entrer dans les détails sur les points non présents dans le SAGE**.

L'offre de stage pour la rédaction d'un guide SAGE et urbanisme a été postée début janvier sur les sites internet de plusieurs universités, instituts d'urbanisme ainsi que sur le réseau tee. Nous avons reçu à ce jour 15 candidatures. Une réunion du bureau de la CLE sera organisée mi février pour étudier les candidatures.

Lors de la réunion du bureau du 12 janvier 2015 sur la prise en compte des remarques issues de la consultation, une dernière remarque n'a pas été analysée. Il a été demandé d'essayer de quantifier les objectifs. Il est décidé de donner des **objectifs cibles uniquement pour les dispositions phares** du PAGD. 18 dispositions ont été définies en tant que telles. **L'objectif défini pour chacune d'elle est présenté dans le tableau ci-dessous et sera ajoutés au PAGD**.

Disposition du PAGD	Objectif cible
5. Identifier et mobiliser les acteurs locaux susceptibles de mettre en œuvre le SAGE, en particulier les porteurs de contrats globaux	au minimum 2 nouveaux contrats globaux
8. Réaliser les études de délimitation des aires d'alimentation des captages, et élaborer et mettre en œuvre des plans d'actions au sein des aires d'alimentation de captage	59 captages prioritaires - 11 démarches engagées : 100% des études de délimitation des AAC et 2/3 des programmes d'actions engagés
17. Réduire l'utilisation de phytosanitaires par les collectivités et gestionnaires d'infrastructures de transport	100% des communes engagées dans la démarche
20. Encadrer et limiter l'impact du drainage	10% des drainages en zones prioritaires
21. Maintenir et favoriser l'implantation des prairies	surface de prairies : 6716 ha augmenter la surface des prairies de 10% par rapport à la situation actuelle
31. Réaliser les études globales préalables à la restauration des continuités écologiques des cours d'eau	ensemble des cours d'eau principaux
32. Rétablir les continuités écologiques des cours d'eau	diminution de 10% du taux d'étagement par ME
36. Restaurer l'hydromorphologie du lit, les berges les habitats aquatiques et les annexes hydrauliques	restaurer 5% du lit des cours d'eau prioritaires (Aubetin et Grand Morin) soit 9 km
39. Développer et entretenir la ripisylve	Entretien de la ripisylve de 25% des affluents (soit environ 15 affluents) - plantation de la ripisylve : 15% du linéaire nu (soit 6 km)
42. Développer des moyens humains pour la gestion des cours d'eau	au minimum 2 techniciens de rivière

43. Identifier les zones humides	inventaires sur l'ensemble des zones prioritaires (40 communes)
48. Mettre en place des programmes de restauration, d'entretien et de gestion des zones humides prioritaires	actuellement 5312 ha de ZH prioritaires : objectif sur 10% soit 530 ha
49. Mettre en place une animation pour l'appui à la gestion des zones humides	1 animateur
51. Définir les secteurs à enjeux « ruissellement » et définir et mettre en œuvre des schémas de gestion du ruissellement	50% des zonages à enjeux ruissellement
54. Développer la compétence « gestion des ruissellements » et « gestion des eaux pluviales » en milieu urbain	pour l'ensemble des zonages à enjeux ruissellement
60. Définir un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) spécifique au bassin des Deux Morin	/
62. Réaliser les Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs et Plan Communaux de Sauvegarde	communes > 1000 habitants (environ 30 communes)
67. Améliorer les rendements des réseaux AEP	3% du réseau par an

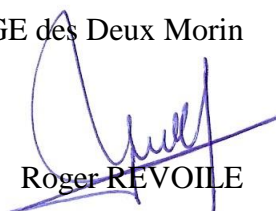
Le Président de la CLE du SAGE des Deux Morin

**SAGE des Deux Morin**

6 rue Ernest Delbet

77320 La Ferté Gaucher

Tél : 01 64 03 06 22



Roger REVOILE